

LE TRI ET LA COLLECTE DU VERRE

Quel est le verre recyclable ?

Les seuls déchets à mettre dans les conteneurs semi-enterrés de verre recyclable sont les bouteilles, les flacons, les pots et les bocaux, qu'il faut jeter sans les couvercles et sans les bouchons.



Les interdits (à ne pas jeter avec le verre recyclable) : les bouchons, les couvercles, la vaisselle, les ampoules, les miroirs, la porcelaine, le grès, la faïence...



Pourquoi ne pas jeter ces déchets en verre avec le verre recyclable ?

Ces types de verre ont une température de fusion différente de celle des verres d'emballage et détériorent la qualité de production du verre d'emballage.

Où jeter le verre recyclable ?

Les bouteilles, les flacons, les pots et les bocaux en verre doivent être déposés au niveau des Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis dans les 15 communes, dans les conteneurs semi-enterrés prévus à cet effet (consulter le site Internet www.ouposermespoubelles.com pour trouver le PAV le plus proche).

Pourquoi trier le verre recyclable ?

Le verre possède la faculté de se recycler indéfiniment et à 100 %. Avec une bouteille usagée, on refait une bouteille neuve en tous points semblable à la précédente.

Pour tout renseignement : CCHC - Service Environnement : 04 50 72 07 09